



Prévenir et lutter contre les violences et harcèlements sexistes et sexuel en milieu professionnel

Equipe dirigeante

Cette formation s'adresse aux professionnels susceptibles d'être impliqués dans le développement et la mise en œuvre des procédures visant à prévenir et à lutter contre les VHSS (directions, management, ressources humaines, personnes référentes harcèlement, membres des cellules de recueil et de traitement des signalements, représentants du personnel...).

OBJECTIFS DE FORMATION

- Connaître et savoir identifier l'ensemble des violences et du harcèlement sexiste et sexuel
- Comprendre les obligations légales en termes de lutte contre les VHSS et les implications en fonction des structures
- Produire des procédures de lutte contre les VHSS et travailler sur l'ensemble des actions à déployer
- Définir un plan d'action adapté à sa structure à développer à la suite de la formation

INTERVENANTS

Flavia Mele

Formatrice et chargée de prévention au sein des Sound Sisters, coordinatrice des dispositifs de lutte contre les VHSS en milieu festif et du programme de mentorat de Sound Sisters.

Les Sound Sisters

Ce collectif de professionnelles du secteur culturel, s'est spécialisé dans les actions de prévention et de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VHSS) et œuvre pour l'égalité des genres au sein du secteur culturel et festif. Grâce à leur double expertise en prévention des VHSS et à leur connaissance approfondie des enjeux spécifiques du milieu culturel et événementiel, elles accompagnent les structures culturelles dans la transformation de leurs pratiques.

21 mai 2026

1 jour (7h)

Arsud, Bouc-Bel-Air (13320)

CONTENUS

09h30 à 12h30 : sensibilisation aux inégalités de genres et lutte contre les VHSS

- Définitions essentielles : VHSS, sexisme, consentement
- Mécanismes systémiques : culture du viol, impacts sociaux et psychologiques
- Spécificités du milieu festif : risques, comportements, stratégies de prévention
- Mythes et réalités : déconstruire les croyances limitantes
- Cadre légal : connaître et faire valoir ses droits

13h30-17h30 : lutter contre les VHSS au sein de sa structure culturelle

- Droits des salariés et recours disponibles, obligations légales des employeurs
- Mise en place d'une gouvernance et d'une politique RH équitable et inclusive
- Analyse de différents protocoles afin d'avoir des pistes pour en créer un adapté à sa structure
- Conduite d'enquêtes internes
- Encadrement des référents VHSS et gestion de leur bien-être
- Identifier les inégalités professionnelles au sein de sa structure et stratégies de lutte



PUBLIC

Cette formation s'adresse aux professionnels susceptibles d'être impliqués dans le développement et la mise en œuvre des procédures pour prévenir et lutter contre les VHSS (directions, managers, ressources humaines, référents harcèlement, membres des cellules de recueil et de traitement des signalements, représentants du personnel...)

EFFECTIFS

- 10 participants maximum

PRÉREQUIS TECHNIQUES

- Être équipé d'un ordinateur connecté à internet, équipé d'une caméra, d'un micro et de sorties audio

POSITIONNEMENT / SUIVI DE L'EXECUTION

- Entretien téléphonique préalable
- Questionnaire pédagogique de positionnement : besoins, attentes et acquis existants recueillis en amont de la formation
- Feuilles de présence signées par les stagiaires et les formateurs par demi-journée

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Classe en présentiel

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Programme de formation créé en 2026
- Méthodes pédagogiques actives et participatives qui alternent apports théoriques, exercices pratiques, études de cas individuelles ou en petits groupes, mises en situation. La formation laisse une large place aux échanges et aux partages d'expériences pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants
- Exposés et illustrations avec diaporamas et/ou supports pédagogiques individuels
- Possibilité de travailler sur ses propres fichiers/projets
- Mises en situation (rédaction, jeux de rôle, utilisation des documents du stagiaire et de supports professionnels)

- Exercices individuels d'application et corrigés
- Transmission d'une e-valise de ressources pédagogiques
- La responsable de formation est disponible en amont, tout au long et après la formation pour suivre le déroulement administratif et pédagogique, collectif et individuel

ÉVALUATION

- En cours de formation : évaluations formatives pendant les mises en situation débriefées, réalisation d'exercices pratiques, questions orales de compréhension, mises en application
- A l'issue de la formation : bilan à chaud et bilan à froid

VALIDATION

- Remise d'une attestation de fin de stage et/ou certificat de réalisation
- Formation non diplômante

TARIFS ET INSCRIPTION

- 280 euros par participant (selon votre situation, les tarifs peuvent varier, n'hésitez pas à nous contacter)
- Arsud n'est pas assujetti à la TVA pour son activité de formation
- Formation non éligible au CPF
- Inscriptions jusqu'à 5 jours avant le démarrage en fonction des places disponibles
- Comment s'inscrire : par téléphone, par mail ou par le site. Inscription validée à réception d'une fiche d'inscription complétée et d'une convention de formation signée

HORAIRES ET DURÉE

- Classes en présentiel jour 1 de 9h30-12h30 et 13h30-17h30
- Durée totale : 7h

ACCESSIBILITÉ

Nos locaux répondent aux normes ERP ainsi qu'aux normes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. L'équipe est à votre écoute pour étudier la faisabilité et l'adaptation nécessaire éventuelle :
fabriqueformation@arsud-regionsud.com
Réfèrent handicap : Linda TALI (l.tali@arsud-regionsud.com : 06 76 35 40 50)

CONTACT

Magali BLAIN, responsable du service Accompagnement, ressources numériques et formation
Anne MARSETTI, responsable pédagogique : a.marsetti@arsud-regionsud.com - 06 10 07 60 90
Linda TALI, responsable conseil et parcours de formation : l.tali@arsud-regionsud.com - 06 76 35 40 50
Marie-Hélène DOSTES, gestionnaire administrative : mh.dostes@arsud-regionsud.com - 06 17 72 87 27